Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

# Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

**Rapport annuel 1987-1988**

Québec

90-00998/

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1989
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-08351-6
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Pierre Lorrain
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes

Gil Rémillard

Québec, décembre 1988

Monsieur Gil Rémillard
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes
1200, Route de l'Église
Sainte-Foy, Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 1987-1988.

Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La secrétaire générale associée

Diane Wilhelmy

Québec, décembre 1988

## Table des matières


**1. Présentation générale du Secrétariat** 9

1.1 Description 9

1.2 Organigramme 10

1.3 Ressources humaines 11

1.4 Ressources financières 11

**2. Présentation des directions** 13

2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée 13

2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie 13

2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles 13

2.4 Direction de la planification et de la recherche 13

2.5 Service des communications 14

2.6 Direction des affaires économiques et financières 14

2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles 14

2.8 Bureaux du Québec 14

2.9 Service juridique 14

**3. Représentation du Québec au Canada** 15

**4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie** 17

4.1 Coopération 17

4.2 Francophonie 18

**5. Dossiers institutionnels et constitutionnels** 21

5.1 Dossier constitutionnel 21

5.2 Conférences des premiers ministres 21

5.3 Intégrité du territoire 21

**6. Entente de développement économique et régional (EDER)** 23

**7. Dossiers sectoriels** 25

7.1 Négociations commerciales (libre-échange) 25

7.2 Finances intergouvernementales (accords fiscaux — réforme de la fiscalité) 25

7.3 Revendicateurs du statut de réfugié 25

7.4 Barrières au commerce interprovincial 26

7.5 Mines et forêts 26

7.6 Agriculture 26

7.7 Pêches maritimes 26

7.8 Environnement 27

7.9 Énergie 27

7.10 Transports 27

7.11 Développement régional 27

7.12 Développement industriel 28

7.13 Services de garde 28

7.14 Multiculturalisme 28

7.15 Programme des immigrants-investisseurs 28

7.16 Sécurité du revenu 28

7.17 Main-d'oeuvre 29

7.18 Enseignement postsecondaire 29

7.19 Santé 29

7.20 Condition féminine 29

7.21 Sciences et technologie 29

7.22 Télécommunications 30

7.23 Tourisme 30

7.24 Parcs 30

7.25 Justice 30

7.26 Habitation 30

**Annexe** 31

Rencontres intergouvernementales canadiennes 31

# 1. Présentation générale du Secrétariat

## 1.1 Description

Rattaché au Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes à qui a été confiée la responsabilité des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales de même que celle des bureaux du Québec au Canada.

De façon générale, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes conseille le gouvernement sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes ; il élabore, propose et met en oeuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leur impact sur la croissance économique des différentes régions du Canada. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux du Québec et au renforcement de son rôle en tant que partenaire économique majeur de la fédération canadienne. Le Secrétariat est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

La Secrétaire générale associée assume dans cet esprit la présidence du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) qui regroupe à intervalles réguliers un certain nombre de ministères et d'organismes à vocation horizontale pour assurer la cohérence de l'action intergouvernementale canadienne du Québec.

Le Secrétariat administre le réseau des bureaux du Québec au Canada. Ces bureaux, situés à Moncton, Ottawa, Toronto et Edmonton, veillent à promouvoir les intérêts du Québec aux plans industriel, commercial et culturel et à faciliter les relations avec les autres gouvernements au pays ainsi qu'avec les francophones de leur région. Le Secrétariat coordonne également les relations du gouvernement avec les francophones hors Québec ainsi que la négociation et l'administration des accords de coopération conclus avec un certain nombre de provinces.

C'est au Secrétariat que revient la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine. Aussi a-t-il été chargé, notamment, des démarches requises pour faire connaître et accepter par le gouvernement fédéral et les provinces, les conditions de l'adhésion du Québec à la constitution canadienne. D'autres dossiers qui concernent divers aspects de la fédération canadienne font aussi l'objet de discussions constitutionnelles.

De concert avec les ministères sectoriels, le Secrétariat participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes et contribue à l'élaboration et à la négociation des diverses ententes conclues avec Ottawa. En tant que conseiller auprès des ministères québécois, le Secrétariat participe en outre à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences dans les relations avec les autres gouvernements du Canada. De plus, il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres intervenants québécois pour la mise en oeuvre de la politique de coopération, de soutien à la francophonie et d'intégrité du territoire. Les bureaux au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et les intervenants au gouvernement fédéral et dans les autres provinces.

L'organigramme ci-joint illustre l'organisation administrative du Secrétariat.

## 1.2 Organigramme

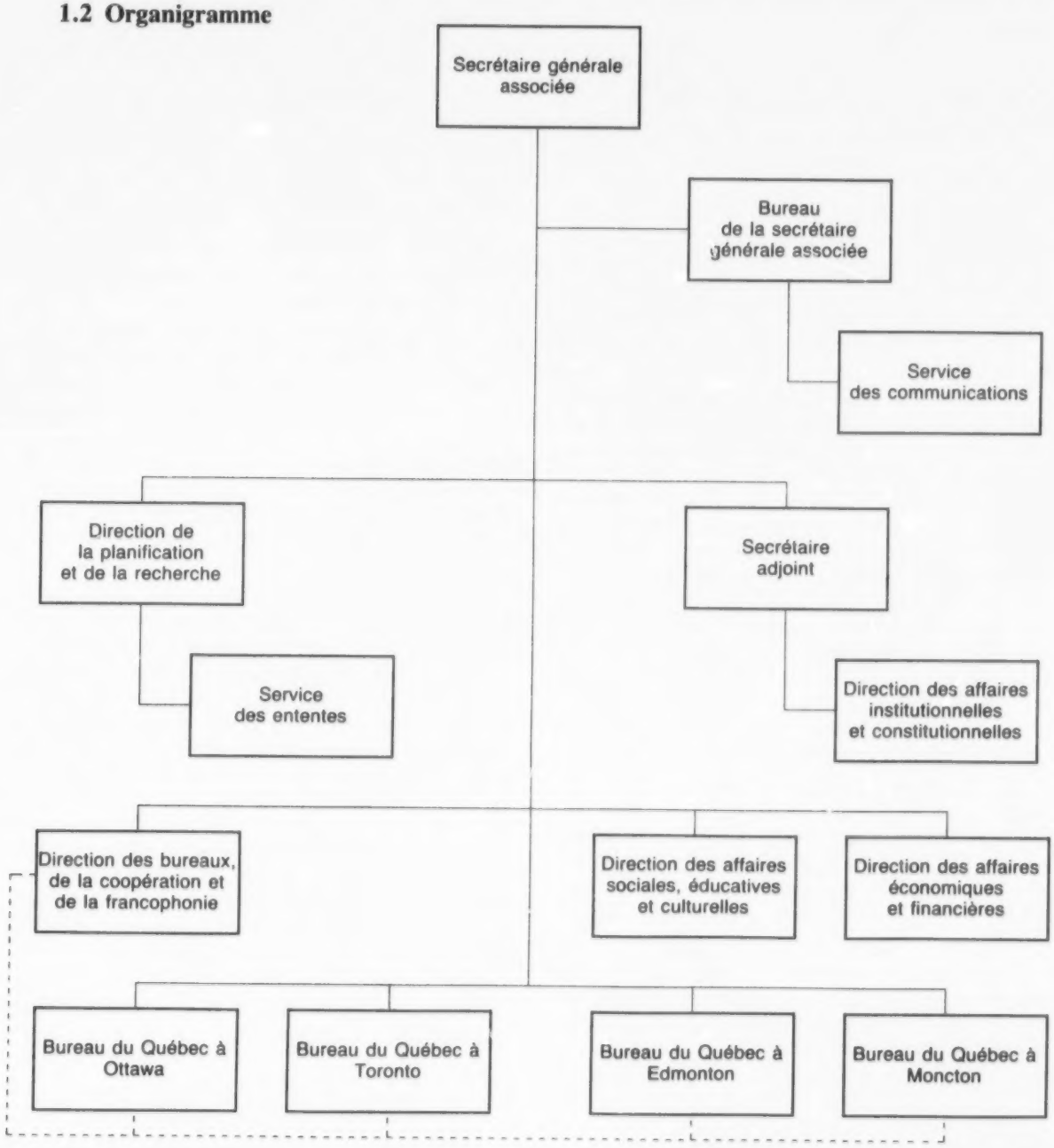


Note: Le SAIC partage un Service juridique avec le ministère des Relations internationales.

## 1.3 Ressources humaines

Les effectifs autorisés au 31 mars 1988 s'établissent à 80. Voici comment ils sont répartis.

| Unités | Hors cadre | Cadres | Professionnels | Techniciens, employés de bureau et assimilés | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Direction | 1 | 3 | 4 | 11 | 19 |
| Planification et Recherche | | 2 | 5 | 4 | 11 |
| Communications | | | 3 | 2 | 5 |
| Affaires économiques et financières | | 1 | 5 | 2 | 8 |
| Affaires sociales, éducatives et culturelles | | 1 | 6 | 3 | 10 |
| Affaires institutionnelles et constitutionnelles | | | 3 | 1 | 4 |
| Bureaux, coopération et francophonie | | 1 | 6 | 6 | 13 |
| Bureaux du Québec au Canada | | 2 | 8 | | 10 |
| **Total** | **1** | **10** | **40** | **29** | **80** |

## 1.4 Ressources financières

Le tableau suivant ventile les crédits autorisés pour l'année 1987-1988.

| SAIC | Original (000 $) | Modifié (000 $) |
|---|---|---|
| Fonctionnement (personnel) | 3 327,6 | 3 347,7 |
| Fonctionnement (autres dépenses) | 2 393,4 | 2 493,4 |
| Capital (autres dépenses) | 52,6 | 52,6 |
| Transfert | 2 204,3 | 2 324,3 |
| Prêts et avances | 100,5 | 60,5 |
| **Total** | **8 078,4** | **8 278,5** |

## 2. Présentation des directions

### 2.1 Bureau de la Secrétaire générale associée

C'est au Bureau de la Secrétaire générale associée que s'effectue la coordination des dossiers qui doivent être portés à son attention de même que les liaisons opérationnelles avec le Cabinet du ministre et le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif ainsi que, en étroite collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, l'administration des ressources humaines, financières et matérielles du Secrétariat.

C'est également au Bureau de la Secrétaire générale associée qu'on retrouve le secrétariat du Comité de coordination des relations intergouvernementales (CCRI) et celui du Comité de régie du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

### 2.2 Direction des bureaux, de la coopération et de la francophonie

Le rôle de la Direction est d'assurer la liaison entre le Secrétariat et les quatre bureaux du Québec au Canada situés à Moncton, Ottawa, Toronto, Edmonton et de voir à la coordination de leurs interventions de même qu'à l'administration de leurs ressources. Elle s'occupe, de plus, de l'intégration des analyses géopolitiques qui constituent l'une des fonctions essentielles des bureaux. Ces analyses permettent au Secrétariat de tracer un portrait précis de l'évolution de l'environnement politique et des grands dossiers d'actualité tant dans les provinces qu'au gouvernement fédéral. La Direction voit également à la mise en oeuvre et au suivi des projets de coopération élaborés dans le cadre d'ententes conclues entre le Québec et certaines provinces. Enfin, au chapitre de la francophonie, la Direction est chargée de la coordination de la politique du Québec à l'égard des francophones hors Québec. À ce titre, elle apporte un soutien technique et financier aux communautés et associations francophones.

### 2.3 Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles suit de façon générale l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions. Elle s'intéresse également aux questions concernant les provinces canadiennes et les territoires non érigés en provinces. Elle observe aussi l'évolution des principaux mécanismes de relations intergouvernementales.

La Direction exerce une fonction de conseillère en matière constitutionnelle. Ainsi, elle effectue des études sur les positions constitutionnelles historiques du Québec et procède à de nombreuses analyses relatives aux questions en discussion avec les autres gouvernements. Elle veille à la coordination des positions gouvernementales dans un certain nombre de dossiers ayant des dimensions constitutionnelles sur le plan interministériel. La Direction procède, en outre, à des analyses de lois ou règlements fédéraux ou provinciaux qui ont des incidences intergouvernementales sur le plan constitutionnel. Elle examine aussi les aspects constitutionnels d'un certain nombre de projets d'ententes intergouvernementales canadiennes. Enfin, la Direction voit, en collaboration avec le ministère de la Justice, à la mise à jour et à la diffusion de l'information juridique en matière constitutionnelle.

Un autre volet du rôle de la Direction des affaires institutionnelles et constitutionnelles consiste à coordonner l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire, tant dans sa dimension externe qu'interne.

### 2.4 Direction de la planification et de la recherche

La Direction de la planification et de la recherche a pour mandat général d'évaluer les politiques et programmes des différents gouvernements au Canada pouvant avoir un impact économique ou financier au Québec et de recommander au ministre des mesures à prendre et une stratégie d'action. Aussi, la Direction est appelée à effectuer des analyses sur toutes questions reliées aux relations fédérales-provinciales ou interprovinciales afin de développer une approche globale à l'égard des différents dossiers sectoriels pouvant s'inscrire à l'intérieur d'une politique intégrée en matière de relations intergouvernementales.

En matière de développement économique régional, la Direction participe aux négociations avec le gouvernement fédéral. De plus, elle assume la gestion centrale de l'EDER signée en 1984. Elle assure également la coordination des comités de gestion et le secrétariat de certains d'entre elles.

La Direction voit également à développer des relations avec les différents organismes qui effectuent de la recherche dans le domaine des affaires intergouvernementales canadiennes à l'extérieur du gouvernement du Québec.

### 2.5 Service des communications

Le Service des communications voit à la préparation et à la mise en oeuvre des programmes de communication reliés aux dossiers majeurs du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes. Il a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, les programmes et les activités du Secrétariat et d'assurer une meilleure compréhension, de la part des autres provinces, des politiques et des actions du gouvernement du Québec.

Il apporte également un soutien logistique à l'organisation des conférences des premiers ministres et de diverses rencontres intergouvernementales auxquelles le Québec participe.

Le Service des communications assume à la fois un rôle conseil auprès du Secrétariat et un rôle de support auprès des bureaux du Québec. De cette manière, il s'assure que les diverses activités de communication du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes s'inscrivent dans un tout ordonné et s'ajustent aux grandes priorités gouvernementales.

### 2.6 Direction des affaires économiques et financières

La Direction des affaires économiques et financières assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes pour toutes les questions de nature économique et financière. En ce sens, elle veille à la cohérence des orientations et des interventions intergouvernementales dans différents dossiers sectoriels.

Les secteurs d'intervention de la Direction sont l'industrie et le commerce, le commerce extérieur, l'énergie, les mines et les forêts, les transports, l'environnement, l'agriculture, les pêcheries et l'alimentation, le développement économique régional, les approvisionnements et services, les statistiques, les institutions financières ainsi que les dossiers relatifs aux finances publiques.

La Direction est responsable en outre de la coordination et de la préparation des Conférences des premiers ministres. Elle représente par ailleurs le Secrétariat lors de la négociation de diverses ententes dans le domaine économique et financier.

### 2.7 Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles assume la coordination des relations intergouvernementales canadiennes dans les domaines de son secteur. Elle voit à la cohérence des orientations et des actions ayant une dimension intergouvernementale. Les domaines d'intervention de la Direction sont les suivants : main-d'oeuvre, habitation, tourisme, santé, services sociaux, sécurité sociale, éducation, condition féminine, autochtones, culture, immigration, communautés culturelles, justice, droits de la personne, protection du citoyen, science et technologie, communications, affaires municipales, parcs et loisirs.

La Direction représente également le Secrétariat lors de la négociation de nombreuses ententes dans le domaine social, plus particulièrement dans le secteur de la main-d'oeuvre, de la sécurité sociale, de l'éducation, de la science et de la technologie, de même que dans les domaines de la justice et de l'habitation.

Enfin, en étroite collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA), la Direction s'occupe des questions relatives au dossier constitutionnel autochtone.

### 2.8 Bureaux du Québec

Le réseau se compose de quatre bureaux, situés à Moncton pour les provinces de l'Atlantique, à Ottawa pour les relations avec le gouvernement fédéral, à Toronto pour l'Ontario et à Edmonton pour les provinces de l'Ouest et les Territoires-du-Nord-Ouest.

Les bureaux ont pour mandat de représenter le Québec auprès des autres gouvernements et de veiller aux intérêts politiques, économiques et culturels du Québec. Les trois bureaux principalement responsables des relations avec les autres provinces voient plus particulièrement aux intérêts économiques du Québec en matière de promotion commerciale, industrielle et touristique, en concertation avec les ministères québécois. De plus, ils maintiennent et développent les relations avec les communautés francophones. Pour sa part, le bureau d'Ottawa est davantage un poste de liaison avec les ministères et organismes fédéraux et veille à recueillir toute la documentation pertinente sur la législation, les politiques et les programmes du gouvernement fédéral.

### 2.9 Service juridique

Relevant du ministère de la Justice, le Service juridique a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et engagements du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

Les conseillers juridiques portent une attention particulière à la rédaction des ententes fédérales-provinciales et interprovinciales auxquelles le Québec est partie. Ils sont aussi appelés à résoudre les problèmes d'interprétation posés par ces ententes.

C'est également le Service juridique qui voit à la rédaction des contrats, recommandations ministérielles, décrets et mémoires du Secrétariat.

Notons que le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes partage ce Service avec le ministère des Relations internationales.

## 3. Représentation du Québec au Canada

Depuis deux ans, les bureaux du Québec ont particulièrement développé leur fonction de reportage et d'analyse géopolitique dans le but d'obtenir un portrait d'ensemble aussi fidèle que possible de l'environnement politique canadien. Cette contribution s'est avérée un élément très utile dans l'élaboration et l'ajustement des stratégies et des positions québécoises concernant les dossiers intergouvernementaux canadiens. Le dossier majeur qui a occupé l'ensemble des bureaux a été celui des négociations constitutionnelles qui ont abouti à l'accord du 3 juin 1987 ainsi que des débats législatifs et publics auxquels cet accord a donné lieu à Ottawa et dans tout le Canada. Le dossier de l'accord sur le libre-échange avec les États-Unis a également été suivi par tous les bureaux. Chacun de ceux-ci a eu en plus à s'occuper des dossiers reliés aux intérêts spécifiques de la région et des provinces sur son territoire. Citons, par exemple, les pêcheries et le dossier énergétique dans l'Atlantique, le transport des céréales, le pétrole et le gaz dans l'Ouest, ou encore des événements politiques particuliers, tels les élections provinciales en Ontario ou les travaux parlementaires (résolution constitutionnelle, projets de loi sur l'immigration, les langues officielles, le multiculturalisme, la réforme fiscale, etc.) à Ottawa.

Les bureaux ont également représenté l'ensemble des intérêts sectoriels québécois sur leurs territoires respectifs, en étroite liaison avec les ministères québécois concernés. Reflet de l'importance des liens économiques entre le Québec et l'Ontario, c'est le bureau de Toronto qui compte l'équipe de conseillers spécialisés la plus complète. On y compte des conseillers dans le secteur économique, y compris un attaché pour le secteur agro-alimentaire, touristique, culturel de même qu'une équipe de conseillers du ministère du Revenu. Le bureau d'Edmonton dispose également d'une section économique. Toutefois, tous les bureaux, même ceux qui ne comptent pas de conseillers spécialisés, ont eu, à des degrés divers, à s'occuper de promotion économique, touristique et culturelle.

En matière de promotion commerciale et industrielle, les bureaux, en particulier ceux de Toronto et d'Edmonton, ont participé à des activités visant à développer les marchés pour des produits québécois (analyses de marché, participation à des foires et expositions, recherche d'agents manufacturiers, etc.) et à promouvoir les investissements au Québec ainsi que les accords industriels avec le Québec. Ils ont également entretenu des relations suivies avec les organismes de développement économique et commercial, les banques étrangères, etc. À cause de l'importance du marché touristique ontarien pour le Québec, le bureau de Toronto a mis l'accent sur la promotion des voyages de groupes auprès des grossistes tout en encourageant la rédaction d'articles promotionnels sur le tourisme au Québec. Enfin, les bureaux ont contribué à faire connaître les arts et les industries culturelles du Québec en participant à des événements tels qu'expositions, concerts, festivals.

Dans le secteur de l'information et des communications, les bureaux ont fait connaître le Québec et les positions québécoises auprès des médias et des publics de leur territoire par la préparation de communiqués, l'organisation de conférences de presse, la production et la distribution de publications sur le Québec, dont le communiqué périodique « Quebec Update » à Toronto et à Edmonton, sans compter les réponses aux demandes de renseignements du public dans tous les domaines (plus de 5 000 par année au centre d'information du bureau de Toronto). De plus, ce qui s'est avéré extrêmement précieux en période de discussions constitutionnelles, les bureaux ont produit à l'intention de la haute administration publique à Québec des revues générales ou spécialisées de la presse locale et régionale. En tant que représentants officiels du gouvernement québécois, les chefs de poste et les conseillers ont également eu à participer à de nombreuses activités officielles et à prononcer des conférences sur le Québec.

Les bureaux ont joué un rôle important dans l'organisation des visites de ministres et de hauts fonctionnaires dans leur territoire, soit dans le cadre des discussions constitutionnelles, soit dans le cadre des relations bilatérales avec les autres provinces. C'est ainsi, que le premier ministre a visité au cours de l'année le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et l'Ontario. Les bureaux concernés ont également apporté leur aide à la participation québécoise aux conférences annuelles des premiers ministres des provinces à Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) en août 1987 et des premiers ministres sur l'économie à Toronto en novembre de la même année. Le bureau d'Ottawa a pour sa part apporté sa contribution logistique aux équipes de négociation québécoises dans les domaines constitutionnel et du libre-échange.

Enfin, comme il est précisé à la section suivante, les nouvelles orientations en matière d'appui aux communautés francophones hors-Québec ont eu comme résultat une décentralisation croissante, au niveau des bureaux, de l'administration du soutien financier et technique aux organismes francophones pancanadiens ou provinciaux.

# 4. Programmes de coopération et d'aide à la francophonie

## 4.1 Coopération

Des liens de coopération existent de façon officieuse entre le gouvernement du Québec et ceux des autres provinces depuis plusieurs décennies. En 1969, le Québec a signé des ententes-cadres formelles de coopération avec les gouvernements de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Depuis lors, le Québec a mis en oeuvre des programmes ou activités de coopération avec plusieurs autres provinces canadiennes. Un effort particulier en ce sens a été fait au cours de 1987-1988, de telle sorte qu'il existe maintenant au moins un début d'activités de coopération avec la majorité des provinces. En 1987-1988, les dépenses totales en matière de coopération interprovinciale se sont élevées à plus de 900 000 $. Par le biais de ces activités de coopération, le Québec vise à améliorer la connaissance réciproque des Québécois et des résidents des autres provinces, à encourager les échanges de vues, de compétences et d'expériences entre individus et organismes et à contribuer à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en dehors du Québec.

Des programmes de coopération interprovinciaux ont été graduellement mis sur pied en collaboration avec les autres ministères intéressés. Les cinq principaux programmes sont : le programme d'échanges d'élèves de niveau secondaire, d'une durée de six mois (trois mois de séjour dans la province d'accueil pour chaque élève) ; le programme d'échanges de niveau collégial ; le programme d'échanges de niveau universitaire ; le programme d'échanges culturels destiné aux artistes et enfin le programme d'emplois d'été pour les étudiants de niveau universitaire. À ces cinq programmes, il faut ajouter des activités diverses ou des programmes nouveaux, tels les échanges de procureurs de la Couronne.

Les dépenses de transfert se répartissent comme suit par programme et par province :

| | I.P.E.<br>T.N. | N.E. | N.B. | Ont. | Man. | Sask. | Alb. | C.-B. | Projets Pancanadiens | Totaux |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Secondaire | — | — | 3 688 | 51 858 | 8 655 | 6 998 | 73 822 | 7 819 | 6 460 | 159 300 |
| Collégial | — | — | 1 500 | 47 143 | 5 904 | 700 | — | 6 029 | — | 61 276 |
| Universitaire | 6 058 | 2 309 | 2 451 | 82 754 | 688 | 2 000 | 2 090 | 4 383 | 2 475 | 105 208 |
| Culturel | 123 839[1] | — | 28 981 | 115 100 | 12 164 | 800 | 6 640 | 1 376 | 24 398 | 313 298 |
| Emplois été | — | — | — | 18 282 | 4 359 | 2 627 | 25 818 | — | — | 51 086 |
| Divers | 1 000 | — | 10 502 | 51 443 | 9 893 | — | 1 161 | 600 | 22 898 | 97 497 |
| **Totaux** | **130 897** | **2 309** | **47 122** | **366 580** | **41 663** | **13 125** | **109 531** | **20 207** | **56 231** | **787 665[2]** |

1 Inclut principalement une subvention annuelle de 120 000,00 $ au Centre des arts de la Confédération de Charlottetown.

2 À ces dépenses de transfert, il faut ajouter 156 500,00 $ de dépenses de fonctionnement pour un grand total de 944 165,00 $.

Suite à la décision des premiers ministres Bourassa et Peterson, en septembre 1987, de renforcer le rôle joué par la Commission permanente dans le cadre de l'entente de coopération entre les deux provinces, la coopération Québec-Ontario a connu un nouveau dynamisme qui s'est traduit par une augmentation substantielle du budget qui lui est consacré. En plus des programmes reliés aux secteurs éducatif et culturel, les efforts de développement ont porté sur de nouveaux champs de coopération : échanges de journalistes, de procureurs et d'administrateurs des réseaux collégial et universitaire, gestion des ressources humaines dans l'administration gouvernementale, aide au développement de coopératives pour la jeunesse. Toute une série d'ententes bilatérales ont été signées ou sont sur le point de l'être : enseignement postsecondaire, tourisme, environnement, etc.

Au cours de l'année 1987-1988, l'entente de coopération avec le Nouveau-Brunswick a permis le financement de 38 projets, dont 25 dans le secteur culturel et 12 dans celui de l'éducation. Les programmes les plus importants ont été les suivants : échanges d'étudiants de six mois, échanges d'auteurs, bourses de perfectionnement en arts, stages de formation ou de perfectionnement pour les artistes et les journalistes, missions d'experts québécois et tournées d'artistes et de troupes de théâtre dans le cadre de festivals.

En ce qui concerne les autres provinces maritimes, un début de coopération avec la Nouvelle-Écosse

a permis un échange dans le secteur collégial agricole entre le Collège de Saint-Hyacinthe et le Nova Scotia Agriculture College. À l'Île-du-Prince-Edouard, une subvention annuelle de 120 000 $ a été versée pour la première fois au Centre des arts de la Confédération de Charlottetown.

Avec les provinces de l'Ouest, la coopération a porté principalement sur les secteurs de l'enseignement. C'est ainsi qu'au Manitoba, la majeure partie du budget de la coopération a été réservée à la réalisation de projets présentés par le Bureau de l'éducation française (BEF) et destinés aux Franco-Manitobains. La coopération avec l'Alberta relativement importante (plus de 100 000 $), a porté principalement sur les échanges d'élèves d'une durée de six mois (environ 80 élèves de niveau secondaire par an) et les échanges d'emplois d'été dans la fonction publique provinciale pour les étudiants universitaires. La coopération avec la Saskatchewan, plus récente, est en développement : dix élèves de niveau secondaire de chacune des deux provinces ont participé pour la première année au programmme d'échanges de six mois. Enfin, pour ce qui est de la Colombie-Britannique, le nombre d'élèves dans le programme d'échanges de six mois a été de dix en 1987-1988. Lors d'une visite au Québec en février 1988, le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Vander Zalm, a évoqué avec M. Bourassa la possibilité d'élaborer une entente-cadre entre les deux provinces, afin d'élargir la coopération à de nouveaux secteurs.

## 4.2 Francophonie

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a la responsabilité principale des relations du gouvernement du Québec avec la francophonie canadienne à l'extérieur du Québec. À ce titre, le Secrétariat administre un programme d'appui, surtout financier, mais qui peut aussi prendre la forme d'un soutien technique, par exemple l'identification de personnes-ressources québécoises pouvant aider à la réalisation de projets des associations francophones.

En plus d'une partie des budgets de coopération interprovinciale destinés aux francophones hors-Québec, les sommes consacrées par le gouvernement du Québec à l'appui à la francophonie canadienne au cours de l'exercice financier 1987-1988 ont été de l'ordre de 540 000 $. La sélection des projets a été effectuée principalement par les bureaux du Québec dans les autres provinces. La distribution géographique de cette aide est la suivante :

| Atlantique | Ontario | Ouest | Associations nationales | Total |
|---|---|---|---|---|
| 160 433 | 120 650 | 101 834 | 139 161 | 522 078[1] |

1 À ces dépenses de transfert, il faut ajouter 20 330 $ de dépenses de fonctionnement pour un grand total de 542 408 $.

Les principales *associations nationales* qui ont reçu de l'aide dans le cadre de ce programme ont été la Fédération des francophones hors-Québec, afin de lui permettre d'établir un bureau à Québec, la Fédération des jeunes Canadiens français, pour le dernier volet d'un programme de développement de radio communautaire hors-Québec, et la Fédération des femmes canadiennes françaises. Le Secrétariat a également organisé, pour une deuxième année, avec la collaboration de l'Association des professeurs de français du Québec, un stage de perfectionnement à l'intention des enseignants francophones des autres provinces.

Dans les *Provinces de l'Est*, l'aide versée aura contribué à la réalisation de 29 projets qui ont permis entre autres l'engagement de consultants pour réaliser des études de formation, de financement, de restructuration et de communications au profit des différents organismes francophones régionaux et provinciaux. De plus, une aide a été accordée à l'Université de Moncton afin de lui permettre d'offrir des bourses d'études aux étudiants inscrits au programme de « Common Law » en français de la faculté de droit et de compléter les collections de la bibliothèque de la faculté des arts en vue de la mise en place d'un programme de doctorat en littérature acadienne.

En *Ontario*, l'aide québécoise a été surtout consacrée à l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) pour six projets dont, en particulier, l'organisation d'un colloque sur les services sociaux et communautaires en français et au Festival franco-ontarien, importante manifestation culturelle qui se tient à Ottawa à chaque année.

Dans les *provinces de l'Ouest*, quelque 45 projets ont reçu un appui financier du Québec dont l'organisation des États généraux de la francophonie par la Société franco-manitobaine, plusieurs projets reliés à la faculté francophone de Saint-Jean de l'Université de l'Alberta, la célébration du 75e anniversaire de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, la promotion du livre en français par la Société francophone de Victoria en Colombie-Britannique.

Enfin, à l'occasion de l'ouverture, à Québec, du bureau de la Fédération des francophones hors-Québec, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes a annoncé les principales

orientations d'une nouvelle politique québécoise d'appui à la francophonie canadienne. Cette politique définit des secteurs prioritaires d'intervention, notamment l'éducation, la culture, les communications et la coopération économique, suggère des clientèles prioritaires, tout particulièrement les jeunes, et établit des critères de sélection. Les budgets de ce programme seront considérablement augmentés dès 1988-1989. Les associations francophones nationales, régionales et provinciales seront consultées et une concertation sera établie avec les autres gouvernements. L'augmentation des moyens financiers sera attribuée, non seulement aux programmes d'aide directe à la francophonie, mais également aux programmes de coopération intergouvernementale avec les autres gouvernements provinciaux qui sont destinés aux francophones. De plus, ces nouvelles orientations permettront aux bureaux du Québec au Canada de jouer un rôle accru dans la mise en oeuvre des programmes.

# 5. Dossiers institutionnels et constitutionnels

## 5.1 Dossier constitutionnel

Le dossier constitutionnel a connu une évolution significative au cours de l'année écoulée. Ces développements se sont inscrits dans la foulée de l'énoncé, par le Québec, des cinq conditions de son adhésion à un nouveau pacte constitutionnel, et par la suite, des pourparlers exploratoires menés par le Québec de juin 1986 à mars 1987. Ces discussions ont conduit à la déclaration d'Edmonton et au communiqué de Vancouver. Une réunion des premiers ministres du Canada et des provinces a par la suite été convoquée, le 30 avril 1987. Le communiqué du Lac Meech énonce en ces termes le consensus qui a été atteint :

« ...le premier ministre du Canada et les premiers ministres des dix provinces canadiennes ont convenu de donner instruction à des légistes de traduire en un texte constitutionnel l'entente de principe qui se trouve dans le document ci-joint. Ils ont également convenu de tenir d'ici quelques semaines une conférence constitutionnelle pour sanctionner un texte formel visant à permettre au Québec de reprendre sa place à part entière, dans l'évolution constitutionnelle canadienne. »

Avant la tenue de cette conférence constitutionnelle, l'entente du Lac Meech a été soumise à la consultation publique à l'occasion d'audiences tenues par la Commission des institutions de l'Assemblée nationale, entre les 12 et 25 mai 1987. Les avis recueillis lors de cette commission parlementaire ont fait ressortir toute l'étendue des progrès réalisés par le Québec pour chacune des cinq conditions constitutionnelles qu'il avait posées.

Le 3 juin 1987, les premiers ministres ont conclu un accord final traduisant fidèlement les engagements politiques du 30 avril précédent. Les onze gouvernements fédéral et provinciaux, par la signature de leur premier ministre, confirmaient leurs déclarations d'intention antérieures et s'engageaient à présenter à leurs assemblées respectives, le plus rapidement possible, une résolution autorisant la modification de la Constitution du Canada conformément aux termes de l'Accord constitutionnel de 1987.

Le gouvernement du Québec a été le premier à donner suite à cet engagement en soumettant la résolution à l'Assemblée nationale, qui la ratifiait solennellement le 23 juin 1987. L'Assemblée législative de la Saskatchewan a adopté la résolution le 23 septembre 1987, la Chambre des Communes, le 26 octobre et l'Alberta, le 7 décembre 1987.

Au 1er avril 1988, chacun des autres gouvernements avait soit déposé la résolution, soit entrepris un débat sur la résolution constitutionnelle, soit pris ou prévu les dispositions nécessaires à la tenue d'audiences publiques pour donner suite à l'engagement solennel du 3 juin 1987. C'est seulement lorsque tous les gouvernements auront ratifié l'accord constitutionnel que le Québec sera en mesure de participer de façon pleine et entière, et conformément à sa spécificité, aux discussions ultérieures nécessaires à la révision constitutionnelle prévue dans l'accord pour la deuxième ronde de négociation.

## 5.2 Conférences des premiers ministres

Les premiers ministres se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année dans le cadre de la négociation de l'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. De plus, deux conférences de premiers ministres ont eu lieu durant cette période.

À l'occasion de la vingt-huitième Conférence des premiers ministres des provinces à Saint-John, Nouveau-Brunswick, du 27 au 29 août 1987, plusieurs dossiers économiques ont été discutés, dont notamment le développement régional, la technologie et l'agriculture. Les premiers ministres ont également abordé plusieurs questions fédérales-provinciales, dont celles portant sur le financement de la santé et de l'enseignement postsecondaire.

Les 26 et 27 novembre, à Toronto, a eu lieu la troisième Conférence fédérale-provinciale sur l'économie. La libéralisation des échanges avec les États-Unis, l'égalité économique pour les femmes (formation professionnelle) et la question des barrières au commerce interprovincial sont au nombre des sujets discutés à cette occasion.

## 5.3 Intégrité du territoire

Le Secrétariat coordonne la mise en oeuvre de la politique d'intégrité du territoire québécois tant au plan externe qu'interne. Au plan externe, cette politique vise à maintenir l'intégralité du territoire et s'applique essentiellement aux problèmes de frontières entre le Québec et les provinces limitrophes ; au plan interne, elle vise à maintenir l'autorité législative québécoise sur les terres de la Couronne.

Dans sa dimension externe, le Secrétariat s'est surtout préoccupé de certains problèmes frontaliers, notamment ceux suscités par la mise en oeuvre de

l'entente sur la conservation du saumon de l'Atlantique conclue par le Québec avec les Micmacs de la rivière Ristigouche.

Au plan interne, il a examiné les modalités de transferts d'immeubles impliquant le gouvernement fédéral ou ses organismes, le gouvernement du Québec ou ses organismes, de même que des corporations municipales. En outre, il a facilité la récupération par le Québec de terres fédérales déclarées excédentaires.

## 6. Entente de développement économique et régional (EDER)

En décembre 1984, le Canada et le Québec ont conclu une entente de dix ans dans le domaine du développement économique et régional.

Les sommes affectées par les deux gouvernements pour les cinq premières années de l'entente sont de plus de 1,2 milliard de dollars. Cette entente vise à identifier les possibilités de développement économique et régional au Québec et à entreprendre une série de mesures dans le cadre d'ententes auxiliaires.

De 1984 à 1987, neuf ententes auxiliaires ont été signées dans les domaines suivants : tourisme, industrie, communications, culture, forêt, science et technologie, mines, transports et agro-alimentaire.

Au cours de la présente année, on a conclu une entente auxiliaire dans le domaine des pêches et une entente spéciale pour le développement forestier de la Haute-Côte-Nord.

L'entente sur les pêches prévoit une somme de 35 millions de dollars pour les cinq volets suivants :

| | | (000 $) |
|---|---|---|
| Volet I | Développement des infrastructures | 23 741 |
| Volet II | Développement commercial | 1 100 |
| Volet III | Développement de l'exploitation et de la production | 6 225 |
| Volet IV | Harmonisation des programmes | — |
| Volet V | Administration et réserve | 3 934 |
| **Total** | | **35 000** |

L'entente spéciale sur le développement forestier de la Haute-Côte-Nord prévoit une somme de 13 millions de dollars pour les deux programmes suivants :

| | | (000 $) |
|---|---|---|
| Programme I | Aménagement<br>Travaux préparatoires<br>Conversion de peuplements<br>Entretien des aires régénérées | 12 200 |
| Programme II | Gestion, communications et évaluation | 800 |
| **Total** | | **13 000** |

Le Secrétariat a entrepris des négociations avec le ministère de l'Expansion industrielle régionale afin d'augmenter substantiellement le budget de certaines ententes auxiliaires ne disposant pas de fonds suffisants pour leur permettre de réaliser ou compléter certains projets admissibles à une aide financière d'ici le 31 mars 1990. De plus, la conclusion d'une nouvelle entente auxiliaire pour le développement des régions du Québec a fait l'objet d'intenses négociations avec le gouvernement fédéral.

## 7. Dossiers sectoriels

Cette section regroupe un certain nombre de dossiers intergouvernementaux qui, au cours de l'année, ont connu des développements significatifs. Dans ces dossiers, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes veille à la cohérence des orientations et des interventions du point de vue intergouvernemental.

### 7.1 Négociations commerciales canado-américaines

L'accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis a été signé le 2 janvier 1988 par le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis.

Le gouvernement du Québec a fait connaître son appui au contenu de l'accord qui tient compte, d'une façon générale, des conditions que le Québec avait posées pour y donner son appui. L'accord devra maintenant faire l'objet d'une approbation législative au Canada et aux États-Unis de façon à pouvoir entrer en vigueur, tel que prévu, le 1er janvier 1989.

Plusieurs questions importantes restent toutefois à résoudre avant que le Québec ne donne son approbation finale à l'accord. Ces questions portent sur le respect des compétences du Québec dans le cadre de la mise en oeuvre législative de l'accord, le mode de participation des provinces à la gestion de l'accord et aux mécanismes de règlement des différends ainsi que la mise en place et le financement de mesures d'adaptation pour les travailleurs et les entreprises pouvant être affectés par l'accord.

### 7.2 Finances intergouvernementales (accords fiscaux — réforme de la fiscalité)

Les ministres des Finances se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année pour discuter principalement de la réforme fiscale du gouvernement fédéral qui a fait l'objet d'un livre blanc en juin 1987 pour finalement être annoncée en décembre dernier. Celle-ci porte sur l'impôt des particuliers et des sociétés. La réforme de la taxe de vente fédérale, qui est la plus susceptible de poser des problèmes avec les provinces, a été remise à plus tard et des discussions fédérales-provinciales doivent se poursuivre à ce sujet. Le ministre des Finances du Québec devra maintenant décider s'il y a lieu d'harmoniser la fiscalité québécoise avec les mesures annoncées par le gouvernement fédéral.

Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont rapidement entendus sur les grands principes de la réforme de la réglementation des institutions financières au Canada. La réforme de ces institutions soulève cependant des problèmes reliés à l'autorité en matière de réglementation. Cette question constitue l'une des préoccupations majeures des provinces qui entendent continuer à assumer leurs responsabilités. À cet égard, une étape importante a été franchie dans le domaine des valeurs mobilières. Québec et Ottawa ont en effet conclu, en mars 1988, une entente qui établit clairement la responsabilité première de la province sur les activités au Québec des filiales des institutions financières à charte fédérale, en plus de créer un cadre propice à l'harmonisation des politiques fédérales et québécoises dans ce domaine. Une entente semblable doit être proposée par Ottawa aux autres provinces. En outre, des discussions fédérales-provinciales ont débuté concernant les activités en valeurs mobilières exercées à l'intérieur des institutions financières fédérales.

Par ailleurs, au plan de la réglementation visant à limiter les conflits d'intérêt et les transactions intéressées au niveau des administrateurs des institutions, le Québec s'est opposé à l'approche fédérale qui veut restreindre la prise de participation des institutions financières sous sa juridiction dans des entreprises industrielles et commerciales. L'avant-projet de loi sur les compagnies fiduciaires et de prêts fédérales, rendu public en décembre 1987, traduit cette ligne de pensée qui risque d'affecter la croissance et la compétitivité de grandes institutions financières qui contribuent fortement à l'essor économique et financier du Québec.

### 7.3 Revendicateurs du statut de réfugié

Si le nombre d'arrivées de revendicateurs du statut de réfugié a légèrement diminué en 1987-1988, les derniers mois furent marqués par des gestes importants posés par le gouvernement fédéral dans ce dossier. Au printemps 1988, le Parlement du Canada a d'abord présenté un projet de loi (C-55) en vue de réformer complètement le processus d'octroi de ce statut au Canada conformément à la politique publiée en février 1987 par le gouvernement fédéral dont l'objectif était d'empêcher le recours abusif à ce processus. Le dépôt de ce projet de loi fut immédiatement suivi d'un autre (C-88) visant l'imposition d'amendes substantielles à toute personne physique ou morale, incitant le recours abusif à la procédure canadienne de reconnaissance du statut de réfugié.

À plusieurs occasions et malgré le fait que ces deux projets de loi n'étaient pas encore adoptés définitivement par le Parlement à la fin de l'année, le gouvernement du Québec a dû établir et faire connaître

ses positions sur le contenu de ces projets de loi. Une collaboration intense entre le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration et le Secrétariat a permis l'élaboration des positions québécoises.

### 7.4 Barrières au commerce interprovincial

Un exercice fédéral-provincial d'identification et de réduction des barrières commerciales interprovinciales a été entrepris en 1985 par les ministres du Développement économique et régional. Lors de leur réunion en novembre 1987, les premiers ministres ont décidé de créer un nouveau forum composé de ministres responsables du commerce intérieur, chargé de poursuivre les travaux déjà entrepris et d'examiner d'autres aspects des échanges interprovinciaux. Cinq secteurs d'activités ont été identifiés à cette fin : les marchés de l'État, les pratiques de commercialisation des régies des alcools, les transports, la mobilité professionnelle ainsi que les normes.

Des discussions intensives ont été entamées dès décembre 1987 au niveau des fonctionnaires. Les marchés de l'État et les boissons alcooliques ont particulièrement retenu l'attention. Toutefois, des rapports d'étapes sur tous les secteurs identifiés devront être soumis aux ministres du Commerce intérieur à leur première réunion prévue pour juin 1988. Ceux-ci devront également rendre compte de leurs travaux à la Conférence des premiers ministres sur l'économie de novembre 1988.

### 7.5 Mines et forêts

Au chapitre des mines et forêts, l'administration des ententes auxiliaires sur le développement minéral et le développement forestier représente l'activité dominante des relations fédérales-provinciales dans ces importants secteurs de l'économie québécoise. Ces ententes permettent d'injecter plusieurs dizaines de millions de dollars par an dans le développement, la recherche et l'exploitation de nos ressources naturelles.

En 1987-1988, il faut signaler l'Entente auxiliaire spéciale sur le développement forestier de la Haute-Côte-Nord qui injectera un montant de 13 millions de dollars sur cinq ans dans cette région durement touchée par le chômage. Cette entente, plus limitée sur les plans géographique et financier, respecte néanmoins les modalités et mécanismes mis en oeuvre dans le cadre de l'Entente auxiliaire sur le développement forestier.

Il faut aussi noter que c'est à la fin de la présente année que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu avec les Américains un accord pour la réduction de 7 % de la taxe fédérale sur l'exportation du bois d'oeuvre en raison de la mise en place de mesures provinciales équivalentes. Cette taxe visait à remplacer l'imposition d'un droit compensateur de 15 % sur le bois d'oeuvre canadien exporté aux États-Unis. Ce résultat a été le fruit d'intenses négociations et de relations fructueuses sur le plan fédéral-provincial.

### 7.6 Agriculture

À la conférence annuelle des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue à Québec en juillet 1987, un consensus a été établi sur les principes qui sous-tendent l'élaboration d'une politique de stabilisation des prix et des revenus agricoles permettant la coexistence harmonieuse des politiques fédérale et provinciale dans ce domaine. Une entente tripartite sur la stabilisation des prix des pommes a été signée par le Québec en octobre 1987 sur la base de ce consensus. Cependant, les provinces et le gouvernement fédéral ne se sont pas entendus pour entériner les règles de fonctionnement proposées par un groupe de travail sur la stabilisation des revenus agricoles des producteurs de boeuf, de porc et d'agneau, ce qui a empêché jusqu'à maintenant le Québec d'adhérer à ces programmes.

La situation du marché international des céréales fut caractérisée par la poursuite de la guerre des prix que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. Pour une deuxième année consécutive, le gouvernement canadien a dû intervenir pour aider les céréaliculteurs qui se retrouvent en difficultés financières. Le programme spécial de 1,1 milliard de dollars a été adopté selon les mêmes règles que l'année précédente, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les producteurs de céréales au Canada, un point qui avait été âprement défendu par le Québec.

L'agriculture est un secteur qui a fait l'objet de nombreux commentaires dans le cadre des négociations pour la libéralisation des échanges entre le Canada et les États-Unis. Le Québec a exercé des pressions, entre autres, pour que cette entente respecte le maintien de l'article XI du GATT. Cet article accorde la possibilité d'imposer des quotas à l'importation quand un pays applique des mesures pour limiter sa production.

### 7.7 Pêches maritimes

En ce qui a trait aux pêches maritimes, on a assisté à la création d'un consortium regroupant douze entreprises de pêche : sept du Québec et cinq du Nouveau-Brunswick. Pour régulariser l'approvisionnement de ses usines, le consortium Nova-Nord a déposé une demande auprès du ministère des Pêches et Océans pour l'obtention de quotas de pêche dans la zone des 200 milles dans le plan de pêche de 1988. Cette demande lui a été refusée. Toutefois, avec l'appui du gouvernement du Québec, une nouvelle demande a été formulée pour le plan de pêche de 1989.

Le Québec a suivi de près l'évolution des négociations franco-canadiennes sur les pêches maritimes

et sur le différend frontalier autour des îles de Saint-Pierre et Miquelon afin de s'assurer du respect de ses intérêts dans le cadre de ces négociations.

Le Québec et le Canada ont conclu, le 11 juin 1987, une entente auxiliaire sur le développement des pêches qui prévoit des dépenses de 35 millions de dollars d'ici 1990. L'entente est financée à parts égales par les deux ordres de gouvernement. À la même date, le Canada et le Québec signaient également une entente sur le développement de l'aquiculture commerciale.

### 7.8 Environnement

Dans le domaine de l'environnement, l'année a été marquée par le cheminement du projet de loi fédéral sur la protection de l'environnement. Celui-ci refond certaines dispositions de la loi fédérale existante pour les intégrer dans un cadre général. De nombreuses discussions ont été suscitées par le fait que la loi proposée prétend contrôler l'ensemble du cycle de vie des substances toxiques, de leur création à leur élimination, sans distinction entre les objets de compétence provinciale et de compétence fédérale. La protection de l'environnement étant un objectif commun des deux ordres de gouvernement, le Québec a manifesté sa volonté de participer à des mécanismes de concertation fédérale-provinciale, mais maintient ses exigences quant au respect de ses compétences.

Par ailleurs, d'autres dossiers importants ont continué à alimenter les discussions fédérales-provinciales en matière d'environnement. Ainsi, au sujet de la demande d'une participation fédérale à la dépollution du fleuve Saint-Laurent pour un montant de 100 millions de dollars, le Canada et le Québec se sont rapprochés d'un accord. Au chapitre des processus d'évaluation environnementale des projets fédéraux au Québec, des procédures ad hoc ont été retenues pour le projet de l'aéroport de Saint-Jean et de champ de tir au Saguenay — Lac-Saint-Jean. Les discussions pour une entente générale se continuent.

Enfin, le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, créé par le Conseil canadien des ministres des Ressources et de l'environnement, a remis son rapport à la Conférence des premiers ministres en novembre 1987 et le Québec a commencé la mise en oeuvre de ce rapport pour ce qui relève de sa responsabilité.

### 7.9 Énergie

Dans ce domaine, les relations bilatérales et multilatérales se sont intensifiées. Les secteurs du gaz, du pétrole et de l'électricité ont tout particulièrement fait l'objet de discussions et de négociations.

Au cours de ces échanges, le Québec a largement fait ressortir la nécessité de maintenir en activité ouest-est le pipeline Sarnia-Montréal, en vue d'assurer au Québec, et tout particulièrement au complexe pétrochimique montréalais, l'approvisionnement en produits pétroliers et gaziers venant de l'Ouest canadien.

D'autre part, le gouvernement du Québec a insisté auprès du gouvernement fédéral afin que l'exportation d'hydro-électricité soit déréglementée, au même titre que le sont le gaz naturel et les produits pétroliers. De fait, il est pour le moins anachronique que le Québec ne puisse négocier librement, avec les autres provinces canadiennes et les états américains voisins, cette énergie renouvelable et abondante qu'est l'électricité.

### 7.10 Transports

Le domaine des transports a fait l'objet de plusieurs ententes fédérales-provinciales-territoriales importantes au cours de l'année. Notons, en particulier, l'Entente sur les poids et dimensions des véhicules routiers et l'Entente sur le Code de la sécurité routière. Ces mesures visent à assurer une plus grande uniformité et une meilleure sécurité à travers le Canada, tout en respectant la compétence provinciale en matière de transport intraprovincial.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a poursuivi la gestion de l'Entente Canada-Québec sur le développement des transports, en collaboration avec le gouvernement fédéral. Cette entente prévoit qu'une somme de plus de 170 millions de dollars financée à part égale sera dépensée pour la période s'étendant de 1985 à 1990.

### 7.11 Développement régional

Le gouvernement fédéral a entrepris une révision de son approche en matière de développement régional. Après avoir procédé à la création de l'Office de diversification de l'économie de l'Ouest et de l'Agence des perspectives de l'Atlantique, dotés chacun de fonds de plus de 1 milliard de dollars, le gouvernement fédéral a annoncé un programme spécial de 55 millions de dollars pour le nord de l'Ontario. Il s'agit dans chaque cas de programmes fédéraux sans participation des provinces. Au Québec, le gouvernement fédéral a entrepris unilatéralement au début de 1988 des consultations dans plusieurs régions dont la Côte-Nord et le Saguenay – Lac-Saint-Jean. Le gouvernement du Québec a protesté devant cette intervention du gouvernement fédéral dans un domaine qui relève d'abord de sa responsabilité. Suite à des discussions au niveau ministériel, des négociations ont été entreprises entre les deux gouvernements en vue d'en venir à une entente sur le développement des régions du Québec. Les négociations portent également sur la bonification des ententes auxiliaires existantes (1985-1990) dont les fonds sont dans plusieurs cas tous engagés.

### 7.12 Développement industriel

L'accélération du développement industriel et commercial de la région métropolitaine de Montréal et de l'ensemble des régions du Québec est demeurée au centre des relations intergouvernementales Québec-Ottawa au cours de l'année. Les dossiers les plus actifs ont été ceux du Centre bancaire international, du siège social de l'Agence spatiale canadienne, de l'industrie pétrochimique montréalaise et des programmes de relance économique de l'est de Montréal.

### 7.13 Services de garde

C'est le 3 décembre 1987 que le ministre fédéral de la Santé et Bien-être social Canada a rendu publique sa politique nationale sur la garde des enfants. Pour amorcer les négociations, une première série de rencontres bilatérales avec les provinces a été entreprise dès le début janvier. Pour sa part, le Québec a reçu les représentants du gouvernement fédéral le 27 janvier 1988. À la suite de ces rencontres, les sous-ministres responsables des services de garde se sont réunis au Lac Meech le 1er mars 1988 pour faire le point sur ce dossier.

Les premiers jalons d'une politique nationale sur les services de garde auront donc été posés au cours de cette année 1987-1988. Beaucoup reste cependant à accomplir et il faut prévoir encore de longues discussions avec le gouvernement fédéral avant le dépôt de son projet de loi prévu pour la fin du mois de juin. Des divergences subsistent en effet, notamment en ce qui concerne la détermination de normes de qualité, la formule de partage des coûts ainsi que la gestion de la caisse d'aide destinée aux projets spéciaux.

### 7.14 Multiculturalisme

L'automne dernier, le gouvernement fédéral a présenté à la Chambre des Communes un projet de loi sur le multiculturalisme (C-93). Toutefois, ce projet de loi représente, de l'avis de la majorité des observateurs, davantage un énoncé politique qu'une disposition législative. Son contenu est, en effet, essentiellement déclaratoire et vise à promouvoir l'égalité des chances pour les citoyens de toute origine ainsi qu'à combattre le racisme.

Conjointement avec le Secrétariat, le ministère des Communautés culturelles et de l'immigration a rendu publique la position québécoise sur ce projet de loi à l'occasion d'une intervention de la ministre madame Louise Robic devant le Conseil canadien du multiculturalisme. Cette position peut se résumer de la façon suivante : le Québec a fait siens depuis longtemps ces principes de lutte au racisme et de promotion de l'égalité des chances pour tous les citoyens. Les relations des communautés ethniques avec la société québécoise se sont développées depuis plusieurs années en fonction des besoins particuliers de ces communautés et du caractère distinct de la société qui les accueille. Le Québec demeure convaincu que le maintien de relations harmonieuses entre ces communautés et le tissu social québécois passe par un dénominateur commun essentiel : la langue française. Le Québec a déploré que ce projet de loi ne tienne pas compte du caractère distinct de la société québécoise.

### 7.15 Programme des immigrants-investisseurs

L'an dernier, le Québec a mis sur pied un programme spécial destiné à encourager la venue d'immigrants-investisseurs. Aussitôt, les maisons de courtage québécoises ont bonifié ce programme et offert aux immigrants des garanties bancaires sur leur investissement. Le succès de ce programme, conjugué au dynamisme des milieux financiers québécois, fut retentissant. En décembre 1987, le gouvernement fédéral a adopté un règlement visant la prohibition de telles garanties bancaires.

Ce règlement devait entrer en vigueur au début de février 1988. Cependant, le Québec est intervenu sans tarder auprès des responsables fédéraux de ce dossier. Les premières négociations ont abouti à un moratoire de ce règlement de même que du programme québécois pour deux mois. Ce moratoire a permis la tenue de négociations intensives entre les gouvernements du Québec et d'Ottawa au terme desquelles il fut convenu d'abandonner le règlement fédéral de décembre 1987 et de continuer d'autoriser la pratique des garanties bancaires en fonction de nouveaux critères.

Le travail conjoint et soutenu du ministère des Communautés culturelles et de l'immigration et du Secrétariat a permis au Québec de maintenir en vigueur son programme d'immigrants-investisseurs.

### 7.16 Sécurité du revenu

Des ententes importantes ont été conclues entre les gouvernements du Canada et du Québec en ce qui a trait à la réadaptation des bénéficiaires de l'aide sociale.

Le 18 février 1988, les ministres Benoît Bouchard, Pierre Paradis et Gil Rémillard ont signé une entente relative au partage des frais de certains programmes de réadaptation sociale pour ces bénéficiaires. En vertu de cette entente, le gouvernement fédéral contribue financièrement à des programmes québécois : rattrapage scolaire, stages en milieu de travail, travaux communautaires et retour aux études postsecondaires des chefs de famille monoparentale.

Le 29 mars 1988 a été signée une entente de mise en application de l'Accord sur l'amélioration des perspectives d'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale. Cette entente est à la fois complémentaire à l'entente

Epp-Paradis de février 1988 et à l'Entente sur la planification de l'emploi. Elle rend possible l'affectation de fonds par les deux gouvernements à d'autres programmes d'emploi offerts en exclusivité aux bénéficiaires.

### 7.17 Main-d'oeuvre

Après la signature de l'Accord sur la formation professionnelle en établissement, au début de 1987, les gouvernements du Québec et du Canada se sont entendus pour renouveler l'Entente de 1985 sur la planification de l'emploi qui expirait le 31 mars 1987. L'Entente 1987-1989 prévoit comme seul changement une participation accrue des bénéficiaires d'aide sociale du Québec aux programmes d'emploi offerts par la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada.

### 7.18 Enseignement postsecondaire

Un colloque national d'envergure a été tenu à Saskatoon du 25 au 28 octobre 1987 sur l'avenir de l'enseignement postsecondaire. Ce colloque, une initiative du gouvernement fédéral, avait été annoncé dans le discours du Trône présenté le 1er octobre 1986.

Comme les autres provinces, le Québec s'est associé à l'organisation de ce colloque. Il en a profité pour y souligner le lien entre certaines difficultés de l'enseignement postsecondaire et la réduction des contributions du gouvernement fédéral à ce chapitre depuis quelques années.

Certaines priorités ont été identifiées par le Secrétariat d'État comme faisant l'objet de consensus à ce colloque :

— rendre l'enseignement plus accessible et offrir une aide financière plus généreuse aux étudiants ;

— encourager les étudiants des autres pays à venir étudier au Canada ;

— accorder un meilleur soutien à la recherche universitaire ;

— obtenir de meilleures données statistiques sur l'enseignement postsecondaire et faire effectuer des recherches plus poussées à ce sujet.

Un comité ministériel sur l'enseignement postsecondaire (CMEP) a été mis sur pied au sein du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada, organisme interprovincial, afin d'étudier les suites à donner en cette matière.

### 7.19 Santé

Lors de leur 28e rencontre annuelle les 26 et 27 août 1987, les premiers ministres provinciaux ont convenu de demander à leurs ministres de la Santé de préparer un rapport sur les nouvelles orientations en matière de santé. Les ministres de la Santé ont donc abordé cette question importante lors de leur conférence annuelle les 9 et 10 septembre 1987 puis au cours d'une réunion ad hoc le 5 novembre 1987.

Le rapport soumis par les ministres de la santé aux premiers ministres à leur conférence fédérale-provinciale des 26 et 27 novembre 1987 comprend quatre sections principales : la description de l'évolution des systèmes de santé, les pressions actuelles sur ces systèmes, les orientations pour l'avenir ainsi que les mécanismes de suivi. Essentiellement, les ministres de la Santé reconnaissent la nécessité pour les provinces d'assumer un leadership dans l'élaboration et l'application de nouvelles orientations en matière de santé. Par ailleurs, ils soulignent l'importance de discuter avec le gouvernement fédéral de la question du financement et d'envisager également avec ce dernier une application plus souple de la Loi canadienne sur la santé de façon à permettre l'implantation de nouveaux modèles de prestation des services.

Au cours de la prochaine année, les ministres de la Santé devront voir à mettre sur pied les mécanismes qui leur permettront de concrétiser les objectifs contenus dans leur rapport aux premiers ministres.

### 7.20 Condition féminine

À leur conférence annuelle du 9 au 11 juin 1987 ainsi qu'à celle tenue conjointement avec les ministres de la Main-d'oeuvre le 12 juin, les ministres de la Condition féminine ont poursuivi les travaux amorcés deux ans auparavant pour donner suite au mandat que les premiers ministres leur confiaient en vue d'atteindre l'égalité économique pour les femmes. Pour parvenir à cet objectif, les ministres ont privilégié dans un premier temps le secteur de la formation professionnelle. Un rapport d'étape contenant un inventaire des programmes existants a permis d'évaluer les progrès faits durant l'année. Ce rapport a été soumis aux premiers ministres lors de leur Conférence sur l'économie à Toronto du 25 au 27 novembre 1987. Il a été convenu que cet inventaire serait remis à jour annuellement.

Pour terminer le travail en cours, les ministres de la Condition féminine devraient en 1988 se réunir à nouveau comme prévu avec leurs collègues de la Main-d'oeuvre et tenir une première réunion conjointe avec les ministres de l'Éducation.

### 7.21 Sciences et technologie

Le fait saillant de l'année 1987-1988 a été l'annonce, en janvier 1988, par le Premier ministre du Canada d'une injection de 1,3 milliard de dollars additionnel dans ce secteur au cours des cinq prochaines années. Plusieurs centaines de millions ont été investis dans de nouveaux programmes, tels que des centres d'excellence et « Bourses Canada ». La mise

en place des mesures fédérales n'a cependant pas toujours suivi les principes de concertation énoncés dans la politique nationale en sciences et technologie, qui avait été approuvée un an plus tôt par tous les ministres responsables, tant du gouvernement fédéral que des provinces.

Par ailleurs, le dossier du programme spatial canadien a retenu l'attention en ce qui a trait tant à la répartition des contrats fédéraux qu'à la localisation de l'éventuelle agence spatiale.

Dans un cadre plus général, la question de la part qui revient au Québec dans les dépenses fédérales en sciences et technologie a alimenté l'actualité et a donné lieu à de nombreuses interventions.

### 7.22 Télécommunications

En avril 1987, les ministres fédéral et provinciaux ont conclu un accord de principe sur les grandes lignes d'une nouvelle politique. Cet accord n'ayant pas encore été approuvé par les gouvernements, les discussions se sont poursuivies.

### 7.23 Tourisme

En juin, le ministre du Tourisme du Québec a été l'hôte d'une conférence interprovinciale à Québec. Cette réunion a été suivie d'une conférence fédérale-provinciale. Les ministres y ont surtout discuté d'une proposition du gouvernement fédéral sur un nouveau cadre d'intervention en matière de développement touristique. Les décisions de ces conférences ont été réexaminées lors de la conférence ministérielle à Calgary en mars. À cette occasion, les ministres ont eu l'occasion de rencontrer, lors d'un symposium, les principaux représentants de l'industrie au Canada.

Par ailleurs, le Québec a entamé au cours de l'année des discussions avec l'Ontario en vue de la conclusion d'une entente en matière de promotion touristique.

### 7.24 Parcs

En 1987-1988, une entente fédérale-provinciale sur les Forges du Saint-Maurice a été conclue. Par ailleurs, le projet de parc marin au Saguenay a continué d'évoluer au cours de l'année. Le gouvernement fédéral a fait effectuer une étude de faisabilité qui doit être terminée au printemps 1988. Si le résultat est positif, une proposition sur l'aménagement du parc pourrait être soumise au gouvernement du Québec.

### 7.25 Justice

Dans le domaine de la justice, les ministres se sont réunis à trois reprises au cours de l'année, à Saint-Andrews, à Saint-Jean (Terre-Neuve) et à Saskatoon. Ces conférences ont permis de faire progresser plusieurs dossiers importants, soit : la révision du Code criminel, l'indemnisation des victimes d'actes criminels, l'avortement, la prise en charge par les provinces des coûts de mise en oeuvre des lois criminelles et le projet de loi sur les personnes souffrant de troubles mentaux.

### 7.26 Habitation

Le Québec a accueilli en juillet 1987 la Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Habitation. Cette conférence a été l'occasion pour les provinces et le gouvernement fédéral de faire le point au sujet de l'entente-cadre sur l'habitation sociale ainsi que de l'accord de mise en oeuvre signés respectivement en mai et juillet 1986. Ces ententes permettent notamment d'éviter le doublement des efforts et d'orienter l'essentiel des ressources vers les plus démunis.

# Annexe

## Réunions intergouvernementales canadiennes 1987-1988

### *Bilan des réunions intergouvernementales canadiennes 1987-1988*

C : catégorie

N : niveau

I : catégorie intergouvernementale

FP : catégorie fédérale-provinciale

PM : niveau des premiers ministres

M : niveau des ministres

SM : niveau des sous-ministres

HF : niveau des hauts fonctionnaires

F : niveau des fonctionnaires

| Date et lieu | Titre | C | N |
|---|---|---|---|
| **1987** | | | |
| 2 et 3 avril<br>Edmonton | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Communications. | FP | M |
| 6 et 7 avril<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Environnement. | FP | SM |
| 14 avril<br>Toronto | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Consommation et des corporations. | FP | SM |
| 15 avril<br>Montréal | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Habitation. | FP | SM |
| 21 au 23 avril<br>Hull | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine et de la Main-d'oeuvre. | FP | SM |
| 28 avril<br>Toronto | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Culture. | FP | SM |
| 27 et 28 avril<br>Québec | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres du Loisir et Conseil interprovincial des sports et loisirs. | FP<br>I | SM |
| 30 avril<br>Lac Meech | Réunion privée des premiers ministres sur la Constitution. | FP | PM |
| 5 mai | Conférence interprovinciale des sous-ministres des Affaires municipales. | I | SM |
| 11 et 12 mai<br>Ottawa | Réunion des sous-ministres responsables de la Justice pénale et juvénile. | FP | SM |
| 19 mai<br>Calgary | Conférence interprovinciale des ministres des Institutions financières. | I | M |
| 20 mai<br>Ottawa | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Travaux publics et de l'Approvisionnement et services. | FP | M |
| 20 et 21 mai<br>Québec | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Commerce extérieur. | FP | M |
| 28 et 29 mai<br>Whitehorse | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Développement économique régional. | FP | M |

| Date et lieu | Titre | C | N |
|---|---|---|---|
| 3 juin<br>Ottawa | Réunion des premiers ministres sur la Constitution. | FP | PM |
| 4 juin<br>Ottawa | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Loisir. | FP | M |
| 9 et 10 juin<br>Halifax | Conférence interprovinciale des ministres des Services sociaux. | I | M |
| 9 et 10 juin<br>Charlottetown | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Consommation. | FP | M |
| 9 au 11 juin<br>Ingonish | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la Condition féminine. | FP | M |
| 11 et 12 juin<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé. | FP | SM |
| 12 juin<br>Halifax | Conférence fédérale-provinciale conjointe des ministres de la Condition féminine et de la Main-d'oeuvre. | FP | M |
| 14 au 16 juin<br>Halifax | 15e conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. | I | PM |
| 16 juin<br>Terre-Neuve | Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique. | FP | M |
| 29 juin<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie. | FP | SM |
| 30 juin<br>Montréal | Comité conjoint sur la Planification de l'emploi (Québec-Ottawa). | FP | HF |
| 7 juillet<br>Ottawa | Rencontre des premiers ministres sur le libre-échange. | FP | PM |
| 8 et 9 juillet<br>Québec | Conférence fédérale-provinciale des ministres sur l'Habitation. | FP | M |
| 13 au 15 juillet<br>Québec | Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres et ministres de l'Agriculture. | I<br>FP | SM<br>M |
| 12 au 14 août<br>Niagara on the Lake | Conférence interprovinciale des ministres des Affaires municipales. | I | M |
| 13 et 14 août<br>Toronto | Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation. | I | SM |
| 23 août<br>Saint John's<br>Terre-Neuve | Comité consultatif interprovincial sur l'Énergie. | I | SM |
| 24 août<br>Saint John's<br>Terre-Neuve | Conférence interprovinciale des ministres de l'Énergie et réunion de travail avec le ministre fédéral de l'Énergie. | I | M |
| 25 août<br>Saint John's<br>Terre-Neuve | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines. | FP | M |
| 27 au 29 août<br>Saint-Jean N.-B. | Conférence des premiers ministres des provinces. | I | PM |
| Août<br>T.-N.-O. | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres sur les Parcs. | FP | SM |
| 1er septembre<br>Montréal | Réunion interprovinciale des sous-ministres du Loisir. | I | SM |
| 3 septembre<br>Montréal | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie. | FP | SM |
| 8 septembre<br>Toronto | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Loisir. | FP | SM |
| 8 au 10 septembre<br>Winnipeg | Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé et de la Sécurité du travail. | FP | M |

| Date et lieu | Titre | C | N |
|---|---|---|---|
| 9 et 10 septembre<br>Grand Falls<br>Terre-Neuve | Conférence annuelle du Conseil canadien des ministres des Forêts. | FP | M |
| 9 et 10 septembre<br>Saint-Jean | Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Santé. | FP | M |
| 11 septembre<br>Charlottetown | Réunion fédérale-provinciale des ministres des Pêches de l'est du Canada. | FP | M |
| 13 et 14 septembre<br>Toronto | Comité exécutif du Conseil des ministres des Pêches de l'est du Canada. | I | M |
| 14 septembre<br>Ottawa | Réunion des premiers ministres sur les négociations commerciales. | FP | PM |
| 14 et 15 septembre<br>Saint John's<br>Terre-Neuve | Conférence interprovinciale du Conseil des Procureurs généraux et des ministres de la Justice. | I | M |
| 15 septembre<br>Ottawa | Conférence canadienne des représentants officiels du Tourisme. | FP | SM |
| 16 et 17 septembre<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Condition féminine. | FP | SM |
| 17 septembre<br>Saskatoon | Conférence du Conseil des ministres responsables de la Sécurité routière. | FP | M |
| 24 et 25 septembre<br>Charlottetown | Conférence fédérale-provinciale et interprovinciale des ministres de la Culture. | FP | M |
| 28 et 29 septembre<br>Vancouver | Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. | I | M |
| 1er octobre<br>Saint John's<br>Terre-Neuve | Conseil des ministres de la Science et de la Technologie. | FP | M |
| 5 octobre<br>Ottawa | Conférence des ministres de la Condition féminine. | FP | M |
| 5 au 7 octobre<br>Ottawa | Conférence inteprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Services sociaux. | I | SM |
| 6 octobre<br>Calgary | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Approvisionnements et services. | FP | M |
| 13 et 14 octobre<br>Ottawa | Conférence interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres de la Main-d'oeuvre. | FP<br>I | SM |
| 19 octobre<br>Toronto | Réunion du Conseil consultatif des sous-ministres de l'Éducation. | I | SM |
| 29 octobre<br>Toronto | Réunion interprovinciale des sous-ministres de la Santé. | I | SM |
| 5 novembre<br>Toronto | Conférence interprovinciale des ministres de la Santé. | I | M |
| 26 novembre<br>Toronto | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Consommation. | FP | SM |
| 26 et 27 novembre<br>Toronto | Conférence annuelle des premiers ministres. | FP | SM |
| 27 novembre<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Pêches. | FP | SM |
| 1er décembre<br>Montréal | Réunion interprovinciale et fédérale-provinciale des sous-ministres de la Culture. | FP<br>I | SM |
| 2 décembre<br>Ottawa | Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture. | FP | M |
| 2 décembre<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé. | FP | SM |

| Date et lieu | Titre | C | N |
|---|---|---|---|
| 3 décembre<br>Ottawa | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux. | FP | M |
| 9 et 10 décembre<br>Toronto | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances. | FP | M |
| 11 décembre<br>Ottawa | Réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique. | FP | M |
| 14 décembre<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture. | FP | SM |
| 14 et 15 décembre<br>Toronto | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice. | FP | SM |
| **1988** | | | |
| 5 et 6 janvier<br>Toronto | Comité des sous-ministres de l'Éducation du Canada. | I | SM |
| 7 janvier<br>Toronto | Réunion du Comité exécutif du CMEC. | I | M |
| 27 janvier<br>Toronto | Conférence canadienne des représentants officiels du Tourisme. | FP | SM |
| 9 février<br>Ottawa | Conseil canadien des ministres de l'Environnement. | FP | M |
| 10 et 11 février<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des Mesures d'urgence. | FP | SM |
| 11 et 12 février<br>Toronto | Conférence interprovinciale des sous-ministres et des ministres des Transports. | I | M |
| 15 et 16 février<br>Toronto | Rencontre des sous-ministres de l'Éducation et du sous-secrétaire de l'État. | FP | SM |
| 16 février<br>Ottawa | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de la Science et de la Technologie. | FP | SM |
| 17 février<br>Toronto | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres du Tourisme. | FP | SM |
| 22 février<br>Montréal | Conférence des sous-ministres des Affaires municipales. | I | M |
| 25 et 26 février<br>Toronto | Conseil des ministres de l'Éducation du Canada. | I | M |
| 28 février au 2 mars<br>Calgary | Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation. | FP | M |
| 1er et 2 mars<br>Ottawa | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux. | FP | SM |
| 7 mars<br>Winnipeg | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice. | FP | SM |
| 17 et 18 mars<br>Saskatoon | Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice. | FP | M |
| 20 au 22 mars<br>Calgary | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme. | FP | M |
| 24 mars<br>Edmonton | Conseil des ministres de la Science et de la Technologie. | FP | M |
| 28 mars<br>Corner Brook<br>Terre-Neuve | Réunion du Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique. | FP | M |
| 28 et 29 mars<br>Toronto | Réunion de la Commission permanente de coopération Québec-Ontario. | I | M |
| 30 mars<br>Ottawa | Rencontre bilatérale entre les ministres Pierre Cadieux et Pierre Paradis. | FP | M |

Composition typographique: Mono-Lino inc.

Achevé d'imprimer en février 1989
sur les presses de l'imprimerie
Héon & Nadeau ltée

Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes